

FHD = SCF

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **51 (1943)**

Heft 7: **Die Jugend im Dienste des Roten Kreuzes**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FHD SCF

BEILAGE ZUR SCHWEIZERISCHEN ROTKREUZ-ZEITUNG
ANNEXE DU JOURNAL DE LA CROIX-ROUGE SUISSE
SUPPLEMENTO DEL GIORNALE DELLA CROCE ROSSA SVIZZERA



FHD Gattung 10

SCF Catégorie 10

Der Weg zum Himmel ist die Erfüllung der Pflichten der Erde.

Pestalozzi.

Die edelste Frage: Was kann ich Gutes tun?

Franklin.



Eine chinesische Gemeindeschwester

unterweist eine junge Mutter in der Pflege der Augen ihres Kleinkindes, um Trachome zu vermeiden.

En Chine une infirmière visiteuse

enseigne les soins à donner à un bébé en vue d'éviter le trachome.

Renseignements divers

Par le major E. Christeller.

SCF, catégorie 10.

(Concerne aussi les infirmières et les spécialistes.)

La Croix-Rouge suisse gère toute la question des SCF de la catégorie 10, Service de santé. Elle en tient un contrôle et procède aux différents changements de leur vie militaire comme incorporation, mutation, etc.

Pour que ce travail soit exact et vaille la peine d'être conduit, il est indispensable qu'une étroite collaboration existe entre les différentes instances dont dépendent les SCF de la catégorie 10. Ces instances sont les départements militaires, les arrondissements territoriaux, les médecins brigades et territoriaux, ainsi que les différents commandants, officiers du Service de santé, qui ont sous leurs ordres ces SCF.

Nous nous permettons donc de prier tout particulièrement les commandants de ne pas oublier de mettre au courant la Croix-Rouge de tout ce qui concerne leurs SCF de la catégorie 10.

Pour que nous puissions tenir nos contrôles à jour et leur conserver toute leur valeur il est indispensable que nous recevions des commandants:

- 1° l'avis de toute entrée en service de leurs formations de SCF (quand elles ne figurent pas sur le tableau des relèves);
- 2° à l'entrée en service, la liste nominative des SCF qui se sont présentées;
- 3° les licenciements en cours de service par suite de dispense, maladie, cas d'indiscipline, etc.;
- 4° les décès éventuels avec les indications concernant l'ensevelissement;
- 5° en fin de service une liste nominative avec les jours de service accomplis et les qualifications;
- 6° un rapport détaillé sur toutes les SCF (tout particulièrement quand il s'agit de volontaires) inaptes pour des raisons physiques, morales ou pour incapacité notoire. Ce rapport nous permettra d'éliminer les éléments indésirables et de relever ainsi le niveau de nos formations.

Nous devons signaler que très souvent, lorsqu'une formation comme un ESM ou un dét. frontière Croix-Rouge entre en service, la

Croix-Rouge ne sait souvent pas quelles sont ses SCF qui sont en service et ceci jusqu'à la fin de la relève. Il est donc nécessaire que nous obtenions d'une façon régulière les indications que nous énumérons ci-dessus, car sans cela nos contrôles sont sans objet.

Il faut également signaler que:

Aucune instance, sauf la Croix-Rouge, ne peut convoquer directement une SCF de la catégorie 10 pour du service volontaire et jamais une infirmière, volontaire ou non, sauf dans le cas d'une mobilisation de guerre. Les différentes instances doivent présenter toute demande d'entrée en service au Médecin-chef de la Croix-Rouge qui convoquera ou fera convoquer par l'autorité militaire compétente, après avoir pris le préavis du cdt. direct.

Tout commandant peut, par contre, convoquer lui-même sa formation de SCF pour un service prévu dans le tableau des relèves. Nous demandons cependant que les ordres de marche concernant les infirmières et les spécialistes nous soient adressés en bloc, entièrement remplis adresses comprises. Nous nous chargerons de transmettre ces ordres de marche aux intéressées et pourrons alors prendre à temps les dispositions nécessaires pour effectuer les remplacements indispensables (cas par exemple d'une infirmière soignant, à titre privé, une personne gravement malade).

En cas d'urgence, de mobilisation entre autre, les cdts. doivent lancer leurs ordres de marche directement, même pour les infirmières et les spécialistes.

Trop souvent des SCF, catégorie 10, sont convoquées directement par des directions militaires ou des cdts. divers pour effectuer un service individuel dans un état-major, un bureau quelconque, un camp de réfugiés, un foyer de soldats, sans que nous en soyons prévenus. Comment pouvons-nous, dans ces conditions, tenir un contrôle digne de ce nom?

Grades et classes de solde.

Aucun service complémentaire (donc aucune SCF) ne peut être l'objet d'une promotion à un grade militaire, dit l'OSC (ordonnance sur les services complémentaires) du 3 avril 1939.

Dans les colonnes de la Croix-Rouge et dans les colonnes-transport de la Croix-Rouge nous voyons des insignes de grade semblables ou même identiques à ceux de l'armée. Du point de vue militaire ces insignes sont les insignes d'une fonction et non pas d'un grade. De même aucune SCF n'a le grade ou le rang d'officier, mais certaines d'entre elles remplissent des fonctions leur donnant droit à une classe de solde correspondant, dans différents cas, à des soldes d'officiers.

Les soldes de classe des SC et SCF sont établies suivant les fonctions qu'ils remplissent mais ne correspondent souvent à aucune solde de grade de l'armée. Tel est le cas, par exemple, des fourriers des colonnes de la Croix-Rouge qui ne reçoivent pas une solde égale à celle des fourriers de l'armée.

Les infirmières, les spécialistes, laborantines, gradés de la Croix-Rouge des colonnes de la Croix-Rouge et colonnes-transport de la Croix-Rouge reçoivent une classe de solde inhérente à leur qualité et quelle que soit la fonction qu'elles exercent. Les autres SCF ne reçoivent la classe de solde d'une fonction donnée que dans la mesure où elles exercent cette fonction. Leur fonction vient-elle à cesser elles perdent le droit à la classe de solde qui lui est attachée. Cela revient à dire qu'une SCF peut toucher temporairement des soldes différentes suivant le travail auquel elle est affectée.

Partant de ces données, les services compétents du Département militaire fédéral ont interdit toute inscription de grade ou de fonction à la page 9 du livret de service, page qui est exclusivement réservée à l'inscription de grades militaires.

Pour éviter des abus ou des erreurs les bureaux du Médecin-chef de la Croix-Rouge collent dans le livret de service à cette page 9 une fiche indiquant la qualité de la SCF, infirmière, sergente de colonnes-transport de la Croix-Rouge, laborantine, etc., et la classe de solde à laquelle elle a droit. Cette fiche est contresignée par un officier de la Croix-Rouge.

Les SCF remplissant momentanément une fonction comme, par exemple, chef de groupe, directrice d'un service, ne reçoivent pas cette fiche. Leur cdt. les fait solder selon la classe de solde de leurs fonctions. Seules celles ayant été spécialement instruites comme chef de groupe peuvent recevoir aussi cette fiche. Nous avons vu des SCF se disant infirmières (seules les infirmières de l'Alliance suisse des gardes-mala-

des ou des écoles reconnues par la Croix-Rouge doivent être considérées comme telles) recevoir pendant de nombreux mois, induement, une solde d'infirmière. Le résultat fut que la SCF elle-même ou le cdt. responsable durent rembourser la différence.

Nous attirons donc l'attention des comptables et des cdts. sur ces dispositions administratives qui sont très clairement indiquées dans les IASA 41, chiffre 39/8 (Instructions administratives pour le service actif).

Durée des services à accomplir par les SCF.

Souvent des SCF nous demandent: «Comment se fait-il que mon amie fasse plusieurs mois de service chaque année alors que moi, qui désirerai tant en faire, ne suis jamais convoquée?» Plus souvent encore d'autres nous disent: «Pourquoi fais-je si souvent du service alors que certaines de mes connaissances n'en font jamais?»

Des SCF se découragent parce que, une fois recrutées et incorporées, elles ont été complètement laissées de côté.

Nous conseillons à toutes celles qui se trouvent dans ce dernier cas de nous écrire en nous envoyant leur livret de service.

Il se peut, en effet, que, lors de l'enrôlement en masse de 1939 alors que les contrôles n'étaient pas conduits comme aujourd'hui au moyen de carthèques, mais au moyen de listes, leur nom ait été rayé à tort.

C'est en nous signalant de pareils faits, et non pas en nous critiquant dans leur entourage, que ces personnes nous permettront de remédier à un état de chose que nous sommes les premiers à déplorer.

Nous allons essayer de fixer clairement les raisons des différentes conditions de service de nos SCF:

Les unes se sont annoncées pour faire du service partout, n'importe quand, en temps de paix comme en temps de guerre: ce sont les *1 a inconditionnelles*. Elles forment l'ossature de nos formations et sont celles qui sont véritablement utilisables et pour lesquelles il vaut la peine de faire des frais. Il est rare que parmi celles-ci il y en ait qui ne fassent jamais de service, car elles ont été de préférence incorporées dans des formations militaires ESM, trains sanitaires, ambulances chirurgicales, colonnes-transport de la Croix-Rouge, qui font très régulièrement des relèves de longue durée, plusieurs semaines et même plusieurs mois par année.

Cependant, celles des SCF de cette catégorie 1a inconditionnelles, qui habitent les zones frontalières, sont incorporées souvent dans des formations frontalières qui font fort peu de service.

D'autres femmes se sont annoncées comme ne pouvant faire du service qu'au lieu de leur domicile ou dans les environs immédiats, en temps de paix comme en temps de guerre: ce sont les *1 b inconditionnelles*. Voilà une catégorie de personnes qu'il est très difficile d'utiliser régulièrement pour des services intéressants.

En effet, si, par hasard, l'une de ces 1 b inconditionnelles habite un village où aucune organisation sanitaire n'est prévue, comment voulez-vous que nous lui fassions faire du service? On ne peut pourtant pas la mobiliser toute seule sur place! Il est alors compréhensible que cette SCF ne soit jamais convoquée à un service dans une formation militaire.

La seule solution à envisager est de l'incorporer dans le service sanitaire de la garde locale de son village, en admettant qu'il y ait une garde locale!

Pourquoi alors, direz-vous, la recruter dans de telles conditions? Ne vaudrait-il pas mieux la libérer totalement du service? Si nous ne le faisons pas c'est que nous manquons de personnel et qu'en cas de guerre son village sera très probablement occupé par la troupe et qu'elle pourra alors être employée à aider au service sanitaire de cette troupe.

Les SCF de cette même catégorie 1 b inconditionnelles qui, par contre habitent des localités plus grandes ou des villes où existent des installations sanitaires (infirmières régimentaires, hôpitaux de secours, hôpitaux frontalières ou territoriaux, service sanitaire important d'une importante garde locale) seront plus souvent mobilisées, mais ce ne sera pourtant jamais que pour peu de jours.

Pour être complets nous devons dire qu'il y a encore toutes celles qui ne se sont mises à la disposition de l'armée que pour le cas de guerre partout ou seulement chez elles. Ce sont les *1 a et les 1 b conditionnelles*. Il est naturel et normal qu'elles ne fassent alors jamais de



Sie erhalten gratis
ein Muster
für 1 Liter des bekömmlichen, nicht
aufregenden und der Verdauung
zuträglichen
UOLG-Äpfeltee
gegen Einsendung Ihrer Adresse an den
Verband ostschweiz. landwirtschaftl.
Genossenschaften (V.O.L.G.) Winterthur



Für das Wohl unseres Kindes:

Guigoz-Milch

GREYERZERMILCH IN PULVERFORM

service en période de mobilisation comme celle que nous vivons maintenant, sauf éventuellement un cours d'introduction.

Par suite des nombreuses demandes de dispense nous avons de la peine à présenter des effectifs complets et acceptons pour cette raison des offres de service volontaire. Cette façon de faire peut permettre à celles qui désirent servir de se faire convoquer à peu près en tout temps, quelque soit leur catégorie et leur incorporation.

Il est cependant compréhensible que les cdts. n'aient pas beaucoup cette méthode, car la préparation de leur unité pour la guerre exige qu'ils travaillent dans les relèves avec leur personnel propre.

Nous n'aimons aussi pas voir des SCF faire de trop longues périodes de service parce qu'elles perdent de plus en plus le contact avec la vie civile et éprouvent par la suite de grandes difficultés à trouver du travail.

Cette inégalité de durée des services auxquels sont soumises les SCF n'est pas sans amener des inconvénients, tout particulièrement en ce qui concerne les infirmières.

Il arrive ainsi que parmi les infirmières d'une même école les unes, parce que incorporées dans une formation frontrière, ne font presque jamais de service, alors que les autres, qui sont incorporées dans des ESM, font chaque année plusieurs semaines de relève. Il y a là une différence de traitement regrettable au point de vue professionnel.

Pour cette raison, et dans le but de soumettre toutes les infirmières aux mêmes prestations de service, nous avons fait appel aux infirmières, des formations frontrières ou territoriales plus privilégiées, pour leur faire faire une demie-relève dans un ESM et soulager ainsi celles qui y sont régulièrement incorporées. (A suivre.)

Bündner FHD-Skilager in Davos

Vom 25.—30. Januar 1943 veranstaltete der Bündner FHD-Verband erstmals einen Winterkurs für FHD. An einem prächtigen, klaren Tage, der die Heilkraft der Davoser Sonne so offenkundig zum Ausdruck brachte, besammelten wir uns und zogen gemeinsam durch die Schneelandschaft unserem neuen, freundlichen Heime am Davosersee entgegen.

Mit einfachen Gehübungen über die frische Pulverschneedecke begann am nächsten Morgen unser Skiunterricht. Stemmen wurde wieder tüchtig geübt, was für den Rettungsdienst so eminent wichtig ist. Erst dann ging man zu den gerissenen Christianschwüngen über und schliesslich durfte man freiwillig sogar noch Drehsprünge versuchen. Frl. Dr. med. Schönholzer, Bern, unsere treffliche Instruktörin, führte uns die schweizerische Einheitstechnik so einwandfrei und plausibel vor, dass auch die guten Fahrerinnen noch mancherlei lernen konnten. Und es war vielleicht ein Ausdruck unserer Freude, wenn wir abends noch in leichtem Gleitschritt, den wir nun plötzlich spielend beherrschten, unbeschwert und unermüdet über den See «unserem» Heim zustrebten.

In zuvorkommender Weise hat sich Major Jost, der Chef des Parsennendienstes und Leiter verschiedener Lawinenkurse, auch uns mit einigen seiner Leute zur Verfügung gestellt. Er berichtete uns selbst über eigene Lawinenerlebnisse, womit er uns die nötigen Vorsichtsmassnahmen tiefer einprägte als mit jeglicher Theorie. In andern Stunden hörten wir über den Schnee, über das Zustandekommen von Lawinen, über die erste Hilfe bei Lawinenunfällen. Zudem wurden wir auch praktisch mit Schneeprofilen, Lawinschnüren, Sondierstangen und Rettungsschlitzen vertraut gemacht. Nach eigenen Versuchen empfanden wir erst richtig, was die Leute vom Rettungsdienst Prächtiges leisten, wenn man sie mit den Canadiern so elegant zu Tal sausen sieht! Auch dressierte Lawinenhunde leisten bei Lawinenunfällen Hervorragendes. Mit Erstaunen und Bewunderung schauten wir zu, wie zwei solche treue Tiere mit ihrem feinen Spürsinn 50 cm tief eingegrabene Soldaten sofort auffanden.

Den Höhepunkt unseres Skilagers bildete wohl für uns alle eine Nachtfahrt auf Parsenn mit den Teilnehmern der Militär-lawinenkurse und dem zivilen Rettungsdienst zusammen. Auf dem Weissfluhjoch kräftigten wir uns mit einem echten «Spatz» für die kommenden Strapazen. Und dann ging's nach gründlicher Vorbesprechung hinaus in die sternenklare Winternacht. Schön in Kolonne, bahnten wir uns mit Scheinwerfern den Weg bis zur supponierten Unglücks-

VINDEX zur Wundheilung seit 25 Jahren bewährt



stelle. Dort stachen wir mit Lawinensondierstangen auf Kommando «links, Mitte, rechts» auf den Grund der dicken Schneeschicht. Von Zeit zu Zeit wurde wie im Ernstfalle Erfrierungs- und Gewindekontrolle gemacht. Daraufhin fuhren wir vorsichtig weiter zur warmen Parsennhütte und zu Tal, patrouillenmässig in Reih und Glied, auf alle Rücksicht nehmend. Ja, Kameradschaft! Dieses Wort ist auch uns in der kurzen Zeit Begriff geworden, der unser innerstes Wesen durchwärmte. Ein gegenseitiges Sich-verstehen grundverschiedener Menschen, ein Leben miteinander und füreinander. Feste Brücken entstanden, die nur der Dienst so rasch spannen kann.

Wir danken der Präsidentin des FHD-Verbandes des Kantons Graubünden sowie ihren Mithelferinnen, die dem Zustandekommen des Lagers durch ihre Arbeit Vorschub leisteten. Eine noch glühendere Liebe zu unserer Heimat, eine höhere Achtung vor den Mitmenschen, die eine solche unvergessliche Woche mit sich bringt, bilden ein starkes Licht in unserer Zeit. Möge es noch stärker auf-flammen, wenn die Not auch an uns kommen sollte.

FHD Käng Elsbeth.

Generalversammlung des Soloth. FHD-Verbandes, Sektion Solothurn

mit anschliessendem Vortrag von Oberstlt. Max Obrecht über:

«Die Frau in den Militärgerichts-fällen».

Am 24. Januar fanden sich zirka 60 FHD der Sektion Solothurn zur 1. Generalversammlung im Restaurant «Schützenmatte» in Solothurn ein. Die Traktanden wickelten sich in rascher Reihenfolge ab. Nach Entgegennahme von Protokoll, Jahresbericht und Rechnung und nach der Bestätigung der Jahresbeiträge von Fr. 2.— für Aktiv- und von Fr. 3.— für Passivmitglieder, wurde der neue **Sektionsvorstand gewählt**. Bis dahin hatte nämlich der Kantonalvorstand auch als Vorstand für die Sektion Solothurn amtiert. Nun wurde für diese Sektion ein eigener Vorstand von neun Mitgliedern gebildet. Ebenso wurden zwei Revisorinnen sowie neun Delegierte für die Delegiertenversammlung gewählt. Nach diesen Wahlen legte die bisherige Präsidentin, FHD Moll-Obrecht, das für 1943 vorgesehene **Arbeitsprogramm** dar. Besonders zwei der geplanten Übungen (Kantonal) erregten das Interesse der anwesenden FHD: Im März oder anfangs April wird die Delegiertenversammlung stattfinden. Sie soll mit einer Filmvorführung am Samstagabend, anschliessendem gemeinsamem Strohnachtlager und interessanten Marschübungen am frühen Morgen verbunden sein. Für den Juni ist sogar ein Nachtmarsch mit gemeinsamem Treffpunkt irgendwo im Jura vorgesehen. Auch die Sektionsübungen versprechen, den FHD manche Anregung zu geben.

Nach Erledigung aller Traktanden begann der zweite Teil, dem alle Anwesenden mit grossem Interesse entgegenzusehen. Oberstleutnant Max Obrecht sprach über das Thema: «Die Frau in den Militärgerichts-fällen». Einleitend wies der Referent darauf hin, dass in den letzten zwei Jahren Militärgerichtsfälle, in welche die Frau direkt

Balmberg-Lotterie

Haupttreffer Fr. 8000

Fast jedes 7. Los gewinnt • Los 1 Fr.
19'500 Treffer im Werte von Fr. 75'000

Nur Bargeldgewinne!

Bei Bezügen von mindestens 10 Losen 1 Gratislos. Bestellungen an die Geschäftsleitung der Balmberg-Lotterie Solothurn, Hauptgasse 12 - Postcheck Va 2400 - Ziehung Ostern 1943

Zugunsten des **Kinderheimes
und Erholungsheimes
Oberbalmberg** bei Solothurn

Veranstaltet vom Kantonalverband solothurnischer
Krankenkassen (Behördlich genehmigt)

Gegen starke Schmerzen:

**Schnell und zuverlässig wirksam
Aerztlich empfohlen**

Melabon

Erhältlich in den Apotheken Fr. 1.20, 2.50, 4.80. VORRATSPACKUNG Fr. 18.- (spart Fr. 6.-)

oder indirekt verwickelt ist, häufiger vorkommen als zu Beginn des Krieges. Dann gab er eine Uebersicht über jene Delikte, die überhaupt allgemein vor Militärgericht gehören. Nach den Erfahrungen des ersten Kriegsjahres wurde die Militärgerichtsbarkeit weiter ausgedehnt, z. B. auf Gerüchtemacherei, Verschleuderung und Missbrauch von militärischem Material, auf den illegalen Grenzübertritt usw. Darauf sprach der Referent über die verschiedenen Militärgerichtsfälle, in die Frauen verwickelt sein können.

1. *Die Frau ist selber Rechtsbrecherin.* Die Spionin ist eine ziemlich bekannte Erscheinung vor Militärgericht. Sie arbeitet auf verschiedene Arten. Sie sucht sich z. B. ihren Liebhaber in der Armee, und zwar meistens nicht nur einen, sondern gleich mehrere. Natürlich weiss sie von jedem, wo er im Dienst steht. Nehmen wir an, dass sie es auf lauter Angehörige der Flab abgesehen hat, so können wir uns leicht vorstellen, wie die Meldungen von mehreren solchen Spioninnen, mosaikartig zusammengefügt, schliesslich die Position unserer Fliegerabwehr ergeben. Andere Frauen spielen die grosse Gönnerin. Sie veranstalten Einladungen und Gelage für die Offiziere. Als Hausherrin führen sie anregende Gespräche mit ihren Gästen und bekunden grosses Interesse für alle militärischen Fragen. So sammeln sie nach und nach sehr wertvolles Material, das dann weitergeleitet wird. Eine dritte Art ist die Helferin des Spions. Meistens handelt es sich dabei um ganz unscheinbare Frauen. Sie besorgen die Briefvermittlung. Bei ihnen gehen die Briefe ein (Deckadressen), oft in Form von Liebesbriefen, und sie geben oder schicken sie weiter. Umgekehrt kann die Frau den Gerichten wertvolle Hilfe leisten beim Aufdecken von Spionen.

Ein anderer Fall ist derjenige der Dienstverweigerung. Es kommt vor, dass Angehörige des FHD oder des Luftschutzes glauben, einem Aufgebot — vielleicht sogar einem wiederholten — nicht Folge leisten zu müssen, wenn es ihnen aus irgendeinem Grunde nicht passt. Dadurch machen sie sich natürlich strafbar.

Auch der illegale Grenzübertritt ist ein Delikt, das gelegentlich von Frauen begangen wird. Es kommt vor, dass Frauen und Mädchen «schwarz» die Grenze passieren wollen, um sich andern Ländern z. B. als Industriearbeiterinnen zur Verfügung zu stellen. Dies kann aus ideologischen Gründen geschehen. Oder ein Mädchen überschreitet unerlaubterweise die Grenze, weil sein Bräutigam oder Liebhaber hinübergeht, und es ihn nicht allein ziehen lassen will. Wenn dann später, wie es schon vorkam, so ein Mädchen ernüchtert, ja unglücklich und halb verzweifelt zurückkehrt, so muss es militärgerichtlich bestraft werden, auch wenn es sein Leben gewagt hat, um die Heimat wieder zu erreichen.

(Fortsetzung folgt.)

Un point d'histoire

Une information de Berne, que la presse a publiée, nous apprend, à propos de l'ouverture, dans cette ville, d'une maison du soldat féminin, qu'il s'agit d'une maison «d'un genre nouveau». Or, n'en déplaît à nos Confédérés des bords de l'Aar, ce n'est pas là une innovation; l'initiative d'une telle création revient bel et bien à Montreux. En effet, lorsque s'ouvrit, en 1939, sur la Riviera vaudoise, l'établisse-

ment sanitaire militaire (ESM), un groupe de dames eut l'idée de créer, à l'intention des nombreuses jeunes filles mobilisées à cette occasion, un home où elles pourraient se réunir «comme chez elles». Après bien des pourparlers et des démarches, le foyer militaire féminin s'ouvrit le dimanche 12 novembre, dans un logement de trois pièces et cuisine, obligeamment prêté par M. Ed. Rumpf. Meublé avec un certain confort grâce à des dons et prêts, il subsista tant que l'ESM dura, sous la direction dévouée d'une des initiatrices, ancienne élève de la Source, secondés par quelques dames. Durant sept mois, il fut fréquenté par de très nombreuses SCF qui y trouvèrent chaque jour un accueil empressé.

M.

La Croix-Rouge américaine aide les services auxiliaires féminins de l'armée

La Croix-Rouge américaine a décidé de faire bénéficier les services auxiliaires féminins qui travaillent avec l'armée des avantages qu'elle offre aux soldats de toutes armes. C'est ainsi que les femmes enrôlées dans ces formations pourront avoir recours aux services des communications, recherches et enquêtes familiales etc., institués par la Croix-Rouge américaine. En outre, cette société se propose de meubler et d'installer les salles de repos et les bureaux mis à la disposition de ces équipes dans les baraquements militaires.

Nachrichten der kantonalen FHD-Verbände Communications des Sections SCF

FHD-Verband des Kantons Thurgau

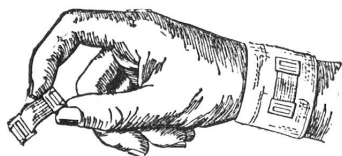
Kantonale Uebung für alle FHD: Sonntag, 21. März, Nollen. Sammlung der regionalen Gruppen: Kreuzlingen: Abfahrt Kreuzlingen 8.39 Uhr (Weinfelden retour lösen); Frauenfeld: Abfahrt Frauenfeld 7.43 Uhr (Weinfelden retour lösen); Romanshorn: Abfahrt Romanshorn 7.17 Uhr (Weinfelden retour lösen); Weinfelden: Bahnhof Weinfelden 7.50 Uhr. Tenue: Kaput, Uniform, Arbeitsschürze oder sportliche Kleidung, Marschschuhe, Regenschutz. Mitbringen: Mittagsverpflegung, dazu ein Suppenwürfel, Teller, Besteck. Fahrausweis wie üblich. Entlassung: ca. 18.00 Uhr Weinfelden.

Techn. Leitung: Hptm. Bircher.

Les sections SCF de Delémont et Moutier

se sont réunies à Moutier le 6 février pour y entendre une conférence sur l'organisation de la Croix-Rouge en Suisse, donnée par le major Christeller. Cette conférence a été suivie avec un vif intérêt et a démontré l'heureuse préparation de nos organisations. L'orateur fit ressortir d'une façon très précieuse pour l'auditoire les différentes tâches si importantes et si diverses que remplit la Croix-Rouge, non seulement en cas de guerre, mais pour soulager toutes les misères qui peuvent survenir en temps de paix.

Die elastische Original-Verbandklammer



heisst

ELVEKLA

Sie ermöglicht eine rasche Befestigung des Verbandes.



Bemusterte Offerten an die Samariter-Vereine durch die Hersteller:

Erhältlich in Kartons zu 50 und 100 Stück, sowie in Beuteln zu 10 Stück

VERBANDSTOFF-FABRIK ZÜRICH A.-G., ZÜRICH 8

(Lieferung sämtlicher Verbandartikel an Samariter-Vereine)

Abonnieren Sie
die Wochenzeitung
„Das Rote Kreuz“

